

Journées d'étude « Bibliothèques dans la cité-partenariat »

La Délégation à la coopération nationale et internationale co-organise en moyenne trois journées d'étude dans le cadre du cycle « Bibliothèques dans la cité » (BDLC) avec des bibliothèques en convention, en associant parfois d'autres structures, notamment des SRL ou par exemple l'ABF. Cet axe de travail et ces modalités de coopération sont très appréciés et entraînent une multiplication des demandes de travail en commun. Il y a d'ores et déjà pour 2018 plus de demandes que la Bpi ne pourra en honorer.

En effet, la Délégation n'est pas en mesure d'aller au-delà des trois journées annuelles BDLC dans lesquelles elle est fortement impliquée, et qui s'ajoutent aux autres JE dans lesquelles elle accompagne d'autres services (Actualités de la recherche Bpi-enssib / journée thématique comme l'EAC ou le cinéma documentaire...)

Lors de la réunion du Conseil de coopération de décembre 2016, les bibliothèques partenaires ont approuvé l'idée que la mise en place d'autres formes de coopération, impliquant moins la Bpi, soit étudiée.

C'est dans ce contexte que la Délégation à la coopération propose la mise en place d'une appellation « Bibliothèques dans la cité-partenariat » pour des journées entrant dans le cycle BDLC mais pour lesquelles la contribution de la Bpi serait limitée.

Périmètre

Les projets doivent porter sur **des journées d'étude entrant dans la thématique BDLC**. Ils peuvent décliner localement des journées ayant déjà eu lieu dans le cadre de ce cycle sur un autre territoire ou aborder un nouveau sujet.

Modalités

1. **Appel à projet**, éventuellement via les structures régionales pour le livre et/ou les conseillers livre et lecture
2. **Sélection** par le groupe de travail « cohésion sociale » de la Bpi¹ qui privilégiera les projets selon les critères suivants :

Critères fondamentaux :

- Avoir une dimension régionale et nationale (sujet, intervenants, participants)
- Impliquer d'autres partenaires (SRL, Cités des métiers, associations, autres services territoriaux...)

Critères secondaires :

- Exploration d'une thématique nouvelle dans le cycle BDLC
- Projets pour lesquels l'expertise de la Bpi est une plus-value : sujet porté par la Bpi, qui contribue à la réflexion sur la construction et les contenus de

¹ Le groupe de travail « cohésion sociale » regroupe des représentants de services de la Bpi qui ont des actions qui relèvent de cette préoccupation (accueil du public du champ social, emploi, autoformation, vie pratique, ateliers numériques, atelier de conversation, etc. et la coopération). Ce groupe a été constitué pour formaliser des temps d'échanges et de circulation de l'information sur nos actions. Ces collègues sont ceux que nous sollicitons aussi le plus souvent pour intervenir dans les journées d'études Bibliothèques dans la Cité.

la journée et qui peut fournir également des contacts nationaux et internationaux

- o Projets portés logistiquement et financièrement par des bibliothèques partenaires, en convention avec la Bpi

3. **Validation du choix par la Direction de la Bpi**

4. **Les projets retenus :**

- o sont estampillés « BDLC- partenariat » (logo BDLC et/ou Bpi, mention dans les documents de communication...)
- o Bénéficient d'un correspondant-expert à la Bpi (réflexion, mise en contact, voire intervention dans la journée d'étude)
- o Peuvent solliciter, dans la cas où le projet aurait une envergure ou un intérêt exceptionnel entraînant des frais (intervention d'un collègue étranger, dispositif particulier...), une aide financière (montant maximum de 400€ et de 30% du budget de la journée)
- o Bénéficient de la visibilité de la communication Bpi-Pro : communication en amont, publication des actes ou enregistrements (lien vers le site de l'organisateur)

5. **Engagements des bibliothèques à respecter une « charte BDLC » et en particulier :**

- Gratuité de la journée
- Intervenants ayant une envergure nationale ou internationale
- Contribution(s) sur le site Bpi-Pro (article, dossier documentaire, fiche pratique BDLC, bibliographie, etc.)
- Visibilité du partenariat (logo BDLC et/ou Bpi)

6. **Convention type** qui précise le respect des engagements mutuels